



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°19-2024 – 13 juin 2024

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

NOUS NE CÉDERONS PAS POUR « UN PLAT DE LENTILLES »

La capacité de négocier au niveau national se trouve très contrainte tant dans son périmètre que sur son volume financier, nous le rappelons très régulièrement.

Nous maintenons notre niveau de revendication sur nos salaires par la **revalorisation du point** en 2024, car **le compte n'y est toujours pas** depuis 2022 malgré le faible impact relativement à l'inflation des revalorisations de 3,5% et 1,5%.

Le manque à gagner est plus large que les 160 millions d'euros posés pour négocier les trois classifications avec une RPPM majorée de 2,3 points sur 2024 et 2025.

Nous ne céderons pas à l'abandon du combat syndical pour obtenir une enveloppe supplémentaire **permettant une mesure collective sur la valeur du point en 2024**.

Nous restons attentifs aux propositions de classifications de l'employeur qui ne change pas son projet malgré les initiatives de l'ensemble des Fédérations nationales en vue de mesures de progrès.

Nous ne céderons pas au chantage d'un projet employeur non négociable et non négocié avec le risque de « quitte ou double » : c'est à prendre ou à laisser et le train ne passera pas une troisième fois. L'employeur refuse d'entendre et déroule son **modèle qui n'est pas lisible** et ne rencontre à ce jour aucune adhésion.

Nous ne céderons pas à l'abandon de la **sauvegarde de notre régime complémentaire de frais de santé** qui est de nouveau déséquilibré. Nous ne voulons pas faire reposer sur la seule augmentation indéfinie de nos cotisations le maintien de la qualité de notre couverture à un moment où les autres salariés du privé subissent des augmentations de plus de 10% depuis 2023.

Notre indépendance syndicale passera par « ne pas céder » et par notre capacité à revendiquer et à combattre aux côtés des salariés, qui sont également des citoyens libres penseurs à la hauteur des enjeux politiques à venir.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG
Nous ne céderons pas pour « un plat de lentilles »
Page 2 à 3 : INC Branche Famille du 7 juin 2024
Déclaration préalable du SNFOCOS
Page 3 : AG de la Région Aquitaine et de la Gironde 11 juin 2024
Pages 4 et 5 : Déclaration intersyndicale au Conseil de la CNAM du 6 juin 2024
relative aux conséquences du rapport IGAS
Page 6 : Motion intersyndicale CNAM contre les scénarii de l'IGAS
Page 7 : EN3S 6 juin 2024
Rencontre avec les organisations syndicales
Page 7 : Info Prévention Salariés
Pages 8 et 9 : Communiqué de presse FO du 6 juin 2024
Notre indépendance, ce sont nos revendications !
Page 10 : Agenda

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



INC BRANCHE FAMILLE DU 7 JUIN 2024

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Dans cette période de mise en place de nombreux projets, d'expérimentations en cours et des premières mises en route de notre COG, notre organisation syndicale est satisfaite de pouvoir participer à cette INC pour faire un point, **même si nous souhaiterions a minima au moins 3 ou 4 INC par an, afin de maintenir une qualité de dialogue et d'information de votre part.**

Globalement, sur les premiers éléments en notre possession, nous actons : que sur l'approche populationnelle il reste encore environ 2 tiers des CAF à déployer et que sur les délais de traitements une majorité de CAF est à moins de 6 jours et un grand nombre de CAF est à moins de 3 jours par rapport à nos derniers chiffres, ce qui révèle encore une fois **un énorme investissement de tous les salariés de notre Branche pourtant toujours en attente de reconnaissance, et d'un rattrapage de leur perte de pouvoir d'achat....**

Enfin, nous profitons de la présente pour aborder quelques questions importantes avec un rappel de notre positionnement SNFOCOS :

1-La non-certification des comptes de la Branche Famille :

Pour la 2eme année consécutive la Branche Famille se trouve non certifiée, **quelle disposition allez-vous prendre notamment en termes de moyens et de ressources pour rétablir la situation ?**

2-Le tableau de bord :

Nous constatons une absence d'évolution historique

Pourriez-vous nous fournir une présentation dans la prochaine Instance qui fasse figurer une évolution historique, au minimum sur 2 ans ?

Pour notre Organisation Syndicale, le regard sur les effectifs doit être complété par l'analyse du recours aux HS, il serait souhaitable que ces données intègrent le tableau de bord

Pourriez-vous intégrer les statistiques de recours aux HS dans ce TDB ?

Quand seront disponibles les données sur la formation ?

3-BSI, instabilité du questionnaire :

A chaque campagne, nous constatons des changements dans le questionnaire qui font que l'approche comparative dans le temps devient parfois difficile sur certains items (même si un socle de base reste stable)

Nous souhaitons que le BSI devienne également un outil au service de notre dialogue social au sein de la branche famille.

Pourriez-vous mettre les résultats du BSI 2024 à l'OJ de la prochaine INC ?

4-IA, enjeux et perspective au sein de la Branche :

Certains organismes du RG procèdent à des expérimentations sur l'Intelligence Artificielle.

Quel est le positionnement de la Branche Famille sur ces outils et quelles sont les modalités de déploiement prévues ?

Le SNFOCOS rappelle sa position sur ce sujet :

Nous serons forcément vigilants au SNFOCOS, à l'impact en termes de conditions de travail des salariés notamment les cadres, tout en étant conscients que l'IA bien utilisée et maîtrisée, peut sans doute apporter une plus-value aux activités.

Enfin, nous vous rappelons une nouvelle fois que l'ensemble des agents de l'institution mérite une vraie reconnaissance, celle-ci passe par la valorisation des salaires, par une augmentation significative de la valeur du point, elle s'impose avec urgence !

Monsieur le Directeur général, le SNFOCOS vous demande de relayer et d'appuyer ces demandes. Le personnel de la branche famille compte sur votre soutien à ses revendications légitimes et sur votre appui.

La Délégation du SNFOCOS : Driss Chérifi et Thierry Faivre



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA RÉGION AQUITAINE ET DE LA GIRONDE

11 JUIN 2024

Le mardi 11 juin 2024, les camarades du SNFOCOS de la Région Aquitaine se sont réunis en Assemblée Générale Régionale dans les locaux de l'Union Départementale de Bordeaux, en présence de Bruno Gasparini, Secrétaire Général du Snfocos et de Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale.

Ce fut l'occasion de faire un point sur les nombreux sujets d'actualité et d'échanger sur la situation dans chaque organisme.

L'après-midi s'est déroulée l'Assemblée Générale du SNFOCOS de la Gironde au cours de laquelle ont été élus à l'unanimité : Stéphane Dupouy, Secrétaire du syndicat départemental, Sabrina Le Blanc, Secrétaire adjointe, Emmanuelle Lalande, Trésorière du Syndicat départemental.

Félicitations à nos camarades qui œuvrent pour la défense des intérêts individuels et collectifs des cadres de la Gironde sous la bannière du SNFOCOS, ainsi qu'aux camarades de la région fortement impliqués dans toutes nos instances nationales.



Emmanuelle Lalande, secrétaire nationale du SNFOCOS



DÉCLARATION INTERSYNDICALE AU CONSEIL CNAM DU 6 JUIN 2024

RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DU RAPPORT IGAS



DECLARATION INTERSYNDICALE AU CONSEIL CNAM DU 06 JUIN 2024 RELATIVE AUX CONSEQUENCES DU RAPPORT IGAS

Monsieur le président,
Monsieur le Directeur Général,
Madame la représentante de la Direction de la Sécurité Sociale,
Mesdames et messieurs les conseillers

Par lettre de mission datée du 22 février 2023, le ministre de la santé et de la prévention de l'époque avait sollicité l'IGAS pour une évaluation de l'efficacité du service du contrôle médical et de sa contribution à l'atteinte des objectifs fixés en matière de pertinence des soins de maîtrise médicalisée des dépenses et de lutte contre la fraude en tenant compte de la pertinence de son organisation actuelle au sein de l'assurance-maladie.

En date du 18 avril 2024, la Direction de la Sécurité Sociale a communiqué à Monsieur FATOME, le rapport produit par l'IGAS pour répondre à cette lettre de mission.

En parallèle, la COG 2023/2027 lie l'organisation à venir du Service du Contrôle Médical à ce rapport produit par l'IGAS.

La mission IGAS fait « le constat d'un service médical fragilisé et en difficulté pour répondre à l'ensemble des défis actuels et à venir ». Ces derniers étant les objectifs assignés par la COG actuelle.

Et elle souligne que « l'organisation actuelle du service médical résultant d'un héritage historique s'accompagne d'une disponibilité de plus en plus réduite du service médical, notamment du fait de l'attrition du nombre de médecins conseils ».

Si nous pouvons partager ce constat auquel nous pouvons ajouter une pénurie d'effectifs de personnels administratifs, nous considérons qu'il s'agit de la résultante de la politique des diverses COG quant aux trajectoires constantes de baisse des moyens.

Malgré ce contexte de plus en plus difficile, la mission IGAS remarque « l'investissement important des équipes du service médical ». Il est exact que malgré des conditions de travail qui se détériorent régulièrement en raison des baisses de moyens, le personnel du service médical continue d'exercer ses missions consciencieusement. La qualité de la mission de service public sera toujours dans l'ADN du personnel plus généralement de l'institution sécurité sociale.

Mais fort de ce constat, au lieu de préconiser une augmentation des moyens notamment humains, et une meilleure attractivité en terme de reconnaissance et de salaire pour attirer et fidéliser des salariés, la mission propose « un ensemble de mesures qui doivent permettre de dynamiser l'action du service médical et envisage différents scénarios d'évolution de son organisation »

Dans le contexte de ces 4 scénarii, la Direction de la Sécurité Sociale invite Monsieur FATOME à les appréhender et à engager la construction d'un projet de transformation du Service du Contrôle Médical qui devra lui être présenté à l'horizon d'octobre 2024.

Que sont ces scénarii ?

Le scénario n°1 intitulé « **Statut Quo Aménagé** » : incite à recentrer les activités de proximité au sein des ELSM, et les tâches spécialisées (LCF, RCT...) au sein dans un premier temps des ERSM. Ce scénario fragiliserait grandement les ERSM, puisque ces tâches spécialisées pourraient à terme être gérées directement de manière mutualisées par l'établissement public. Ce scénario serait propice à développer des inégalités d'un ELSM à l'autre.

Le scénario n°2 intitulé « **La Régionalisation** », prévoit la fin des ELSM avec toutes les conséquences qui en découleraient, notamment en matière d'affectation des salariés.

Le scénario n°3 intitulé « **La Fusion Partielle** », dissout les ELSM dans les CPAM. **2** tiers des effectifs verraient leur affectation et leur contrat de travail remis en cause.

Le scénario n°4 intitulé « **La Fusion Totale** » signifie la fin du Service du Contrôle Médical, celui-ci étant totalement dissout dans les CPAM. Dans ce contexte, l'emploi des salariés du service médical serait fortement menacé.

Mesdames et messieurs, le personnel a pris connaissance de la synthèse de ce rapport. L'intersyndicale FO, CGT, SNFOCOS, SNETOSSA CFE-CGC et SGPC CFE-CGC, et le personnel du Service du Contrôle Médical, refusent que ces scénarii soient appliqués parce qu'ils menacent tous les 4 nos conditions de travail, nos emplois, nos métiers, nos sites de travail, nos affectations fonctionnelles et géographiques et l'existence même du Service médical. **Nous en exigeons non seulement le maintien, mais surtout l'amélioration.**

Personne ne peut nous faire croire que l'on peut élaborer un projet de transformation potentiellement d'une grande ampleur en 4 mois ! **Aussi l'intersyndicale réclame également de la Direction de la CNAM qu'elle nous dévoile le projet sur lequel elle travaille : **O**ctobre c'est demain !**

L'intersyndicale FO, CGT, SNFOCOS, SNETOSSA CFE-CGC et SGPC CFE-CGC et le personnel exigent :

Le maintien de tous les emplois, de tous les métiers, de tous les services et structures, de tous les sites de travail, de toutes les affectations ;

L'amélioration des conditions de travail notamment par l'embauche en masse de personnels administratifs et l'arrêt des suppressions de postes ;

Une meilleure reconnaissance de nos métiers, par l'amélioration de l'attractivité salariale, ce qui faciliterait notamment le recrutement nécessaire de nombres de praticiens conseils et pour le personnel administratif, un développement professionnel ;

La revalorisation de nos salaires, notamment par une augmentation significative de la valeur du point.

Cette déclaration a été lue le 6 juin dernier, par les représentants du personnel au conseil et a été remise à tous les membres du conseil dont le DG et la commissaire de gouvernement (venant de la Direction de la Sécurité sociale). Les organisations syndicales FO, SNFOCOS, CGT, SNETOSSA CFE-CGC et SGPC CFE-CG considérant l'urgence haute de faire savoir à la DSS et à la CNAM notre rejet des 4 scénarii plus que dangereux pour l'avenir du Service du Contrôle Médical, vu le peu de délai face à nous.

A ce stade, la déclaration suffit mais dans les prochains mois, vos représentants au conseil alerteront plus en détail le conseil, des dangers des conclusions du rapport IGAS.

Ensuite l'intersyndicale vous invite à soutenir **la motion intersyndicale que vous trouverez ci-dessous** en la signant collectivement. Une masse de signature sera l'expression du personnel de son refus clair et net de se voir appliquer les scénarii du rapport IGAS.



MOTION NATIONALE INTERSYNDICALE CNAM

CONTRE LES SCÉNARIIS DE L'IGAS



MOTION AVENIR DU SERVICE MEDICAL INTERSYNDICALE CNAM

À la demande du ministre de la santé, une enquête de l'IGAS (Inspection Générale des affaires sociales) sur le service médical a été menée sur son organisation, son efficacité et les relations avec les CPAM et demandait que des scénarios soient proposés pour faire évoluer le SM.

Les conclusions de cette enquête sont résumées en 4 scénarii sur lesquels il est demandé à Thomas Fatôme de travailler et de proposer une transformation du SM d'ici le mois d'octobre !

- ✚ **Scénario 1 : statut quo aménagé** : ELSM centrés sur activités de proximité (prestations de base) et ERSM sur tâches spécialisées (LCF, RCT...) => fin de l'ERSM, inégalités d'un ELSM à l'autre, appauvrissement des activités dans les ELSM.
- ✚ **Scénario 2 : régionalisation** : fin des ELSM => plus de garantie de rester sur son site d'affectation.
- ✚ **Scénario 3 : fusion partielle** : intégration des ELSM dans les CPAM + ERSM continue avec tâches spécialisées (LCF, RCT, santé publique) => fin du SM : 2/3 des effectifs à CPAM et existence de ERSM pôle d'expertise.
- ✚ **Scénario 4 : fusion totale** : fin du SM => intégration comme personnel CPAM, les tâches spécialisées assurées par la CNAM.

Nous, organisations syndicales de la CNAM réunies en intersyndicale, refusons que ces scénarii soient appliqués parce qu'ils menacent tous les 4 nos conditions de travail, nos affectations géographiques et l'existence même du Service médical.

Nous exigeons également de la CNAM qu'elle nous dévoile le projet sur lequel elle travaille : Octobre c'est demain !

Les organisations syndicales organiseront dans les prochaines semaines **des Assemblées Générales sur les échelons afin de discuter avec le personnel les modalités de mobilisation.**

Nous invitons l'ensemble du personnel de la CNAM à se saisir de cette motion intersyndicale, à la signer (au verso) afin de montrer notre mécontentement et exiger le maintien de nos emplois, nos métiers, nos sites de travail, nos affectations.

Retrouvez [ici la motion à signer et à retourner à :](https://fo.cnam@assurance-maladie.fr)

fo.cnam@assurance-maladie.fr



EN3S 6 JUIN 2024

RENCONTRE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Le 6 juin dernier, les élèves de la 62^{ème} et 63^{ème} promotions ont accueilli des représentants des organisations syndicales patronales et salariales. L'objectif était d'échanger sur les grands défis auxquels fait face la Sécurité sociale et explorer ensemble des pistes de réflexion. La matinée a débuté par une table ronde animée sur la gouvernance du système et le rôle essentiel des partenaires sociaux. L'après-midi fut consacrée aux enjeux majeurs à relever : transition écologique, intelligence artificielle et évolutions démographiques.

Des échanges riches nourris par les interventions de Gérard Mardiné, secrétaire national CFE-CGC, Cyril Chabanier, président de la CFTC, Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale CFDT, Denis Lalys de la CGT et Bruno Gasparini, secrétaire général du SNFOCOS, Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux.



INFO PRÉVENTION SALARIÉS

ASSURANCE MALADIE – PRÉVENTION DES RISQUES

Le SNFOCOS, soucieux de la prévention en matière de risques professionnels et dans l'intérêt de ses adhérents vous informe en relayant des Flashs Actu Prévention.

En cliquant sur le visuel ci-dessous vous retrouverez cette semaine une information importante pour les salariés travaillant sous forte chaleur.

FLASH actu prévention



L'essentiel !

Travailler ensemble pour mieux prévenir

INSTANCES PARITAIRES

Assurance Maladie - Risques professionnels
Carsat Sud-Est



COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO DU 6 JUIN 2024

NOTRE INDÉPENDANCE, CE SONT NOS REVENDEICATIONS !



Communiqué de presse

Notre indépendance, ce sont nos revendications !

A la veille des élections européennes qui auront lieu dimanche prochain, FO rappelle qu'elle ne donnera aucune consigne de vote. Quelle qu'en soit l'issue et les conséquences, FO continue et continuera de porter ses revendications en toute indépendance. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux.

FO condamne toutes les guerres et économies de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets. Notre revendication cessez le feu immédiat, Pain, Paix et Liberté est plus que jamais d'actualité.

A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, FO dénonce la remise en cause des droits des travailleurs en termes de mobilité, de droits aux congés et de temps de travail. L'organisation de ces jeux doit s'accompagner de compensations salariales supplémentaires. Pour FO, il ne peut y avoir de trêve pour défendre les droits. FO se tient aux côtés des salariés et des agents publics, légitimes à se défendre et s'oppose à toute remise en cause du droit de grève et de la liberté de manifestation. La Confédération soutient les camarades FO victimes de discriminations dans le cadre de leur activité syndicale.

FO dénonce les annonces des pouvoirs publics sur les milliards d'économies budgétaires, le retour d'une politique d'austérité affichée sans complexe, au détriment de l'école, de la santé, et l'ensemble des services publics, partout sur le territoire. FO condamne la recherche permanente d'économies sur les dépenses sociales : prescriptions de médicaments, indemnités journalières, affections de longue durée qui sont autant de pistes régulièrement évoquées pour réaliser des économies...

FO rejette cette politique qui contribue à stigmatiser les agents publics considérés comme une variable d'ajustement sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. FO dénonce la réforme annoncée de la fonction publique, s'opposera à la remise en cause du statut et des catégories et à la rémunération au mérite. FO exige l'ouverture de véritables négociations pour améliorer l'accès à l'emploi public, les carrières, la mobilité choisie et les rémunérations.

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ fsouillot@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
<http://www.force-ouvriere.fr>



Communiqué de presse

FO condamne les attaques multiples de l'exécutif à l'encontre de notre modèle social. Après la réforme des retraites, le gouvernement entend encore une fois durcir les règles de l'assurance chômage, au détriment des demandeurs d'emploi les plus précaires, et notamment les jeunes. Ce nouveau tour de vis est inacceptable. FO contestera le nouveau décret devant le Conseil d'État et mettra tout en œuvre pour empêcher cette réforme, y compris par la mobilisation. FO réaffirme que le chemin vers le plein-emploi ne passe pas par l'appauvrissement des demandeurs d'emploi mais par des politiques économiques qui encouragent la réindustrialisation du pays, garantissent des emplois pérennes et de qualité avec des salaires décents, de l'entrée dans la vie active à la retraite.

FO réaffirme sa revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes a minima à la hauteur de l'inflation. FO revendique la mise en place d'une conditionnalité des exonérations de cotisations afin d'imposer de véritables négociations sur les salaires au niveau des branches professionnelles. FO revendique une vraie répartition des richesses notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale, redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale.

FO rappelle son attachement à la négociation collective, au sens de l'article L1 du code du travail, ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle et au paritarisme, qui contribue à la cohésion sociale de la République. Elle dénonce les projets de simplification du gouvernement et s'opposera à toute nouvelle contre-réforme du droit du travail qui attaquerait le rôle des branches. FO entend enfin reconquérir la place du paritarisme, remise en cause depuis plusieurs années, pour la gestion de la protection sociale collective solidaire, dans toutes ses dimensions : santé, retraite, assurance chômage, formation professionnelle, logement...

Paris, le 6 juin 2024

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14

<http://www.force-ouvriere.fr>



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres des Organismes Sociaux**



POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le
SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur
<https://snfocos.org/adherer/>

Ou contactez un des représentants SNFOCOS dans votre organisme ou le délégué SNFOCOS de votre région.

AGENDA

13 juin 2024 :
Réunion
Délégation
Régionale Ile de
France

18 juin 2024 :
RPN Classification
Employés et
Cadres

CPP ADD du
SNFOCOS

19 juin 2024 :
Commission de
suivi des CCNT
dans les ARS

20 juin 2024 :
RPN Travail de
nuit dans les
UGECAM

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

